

CT

DECLARATION COMMUNE

A l'occasion de la visite d'Etat à Bangkok de son Excellence M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, invité de Sa Majesté le ROI Bhumibol ADULYADEJ de Thaïlande, S.E. M. Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre français des Affaires étrangères et S.E. M. Kanthathi SUPHAMONGKHON, ministre thaïlandais des Affaires étrangères, ont passé en revue les résultats du Plan d'action franco-thaïlandais et sont convenus de ce qui suit :

1. Le plan d'action adopté par les ministres des Affaires étrangères de France et de Thaïlande en mai 2004 a déjà été réalisé en grande partie.

En particulier :

- Dans le domaine politique : les deux gouvernements ont intensifié leurs consultations, comme en atteste le rythme accéléré de réunions au plus haut niveau, à l'occasion de visites bilatérales ou durant des conférences multilatérales. Ils se considèrent comme des partenaires stratégiques dans leurs régions respectives et coopèrent afin de protéger leurs intérêts mutuels au sein de leurs institutions régionales respectives. Ils ont adopté des positions similaires lors de débats internationaux importants, sur des questions telles que la diversité culturelle ou le financement du développement.
- Dans le domaine économique : durant l'année 2005, les échanges entre les deux pays ont sensiblement augmenté, de 37 %, ainsi que les investissements français en Thaïlande. Cela peut être principalement considéré comme le résultat de grosses commandes passées à l'industrie française dans les secteurs de l'aéronautique, de l'espace et des télécommunications, mais aussi de la décision prise par le ministre du

commerce extérieur français de sélectionner la Thaïlande comme l'un de ses « pays prioritaires » et de lancer un « “plan d'action commercial Thaïlande” pour la période 2003-2005 ».

- Dans le domaine de la coopération culturelle, technique, scientifique et éducative, de nombreux projets ont été consolidés et de nouveaux projets importants ont été lancés, notamment :

- Dans le domaine des technologies spatiales, l'accord THEOS a été conclu.
- Dans le domaine du tourisme, avec la signature du mémorandum d'entente entre les deux ministres du Tourisme en juillet 2004, à l'occasion de la visite en Thaïlande de Son Excellence M. Léon Bertrand, ministre français du Tourisme. Cet accord a été mis en œuvre avec succès, notamment avec de nouveaux programmes et projets de formation visant à développer le tourisme de plaisance en Thaïlande avec le soutien de la France,
- Dans le domaine de la culture, avec l'organisation du festival français en Thaïlande “La Fête” (juin 2004 et 2005) et du festival thaïlandais en France (septembre 2006),
- Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des indications géographiques, de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la criminalité, de la formation des officiers militaires, etc.

- Dans le domaine de l'administration publique, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et l'OPDC ont réalisé des échanges visant à ouvrir la nouvelle agence thaïlandaise de formation des cadres et signeront un accord de coopération.

- Dans le domaine de la coopération militaire et de défense, les récents engagements opérationnels conjoints ont fait apparaître un nouvel intérêt commun. Nous sommes amenés plus souvent à participer côte à côte à des opérations visant à maintenir la sécurité régionale, sous l'égide des

Nations unies ou dans le cadre de coalitions, mais également à gérer les crises humanitaires. Ces nouveaux engagements interviennent dans des lieux aussi éloignés que le Timor oriental, l'Afghanistan ou le Burundi, et aussi proches qu'Aceh ou Phuket. En même temps, les relations entre nos deux systèmes de formation militaire ont été renforcées durant ces trois dernières années, notamment avec l'échange régulier de cadets entre les deux académies militaires et le développement de l'apprentissage du français dans les écoles militaires thaïlandaises, en particulier l'école préparatoire de l'académie des forces armées. De plus, en ce qui concerne les questions logistiques, notre comité mixte actuel s'est réuni régulièrement chaque année afin de gérer fructueusement nos relations.

- Dans le domaine de la coopération trilatérale, les deux pays ont tenu de nombreuses réunions afin de lancer une politique commune en vue de soutenir le développement de pays tiers, notamment dans le cadre de l'ACMECS (Stratégie de coopération économique Ayawaddy-Chao Praya-Mékong) lancée par le gouvernement thaïlandais. Un groupe de travail commun a été créé et des projets ont été définis et sont prêts à être adoptés par les deux gouvernements. Un bureau de représentation de l' "Agence française de développement" a été installé à Bangkok et a reçu un statut préférentiel au titre de l'Accord d'établissement signé à l'occasion de cette visite d'Etat.

2. La remarquable concrétisation des intentions énoncées dans le Plan d'action constitue un encouragement à poursuivre la coopération sous cette forme, à approfondir les objectifs premiers de cette coopération et à définir de nouveaux objectifs plus ambitieux pour l'avenir.

Les questions suivantes seront notamment examinées :

- Le niveau actuel des investissements et des échanges commerciaux ne reflète pas le potentiel des deux pays. Les deux parties ont

défini comme priorité d'encourager leurs secteurs privés respectifs à faire tous les efforts pour les faire progresser.

- La coopération trilatérale est une priorité pour les deux pays, qui ont reconnu leur obligation de lutter contre la pauvreté dans les pays les moins avancés à titre de contribution aux Objectifs de Développement du Millénaire. Les deux parties lanceront, en partenariat, dès que possible la mise en œuvre des projets déjà adoptés par le groupe de travail mixte, notamment la construction d'une voie ferrée reliant le réseau thaïlandais et la ville de Vientiane, capitale de la République démocratique populaire lao, le développement des plantations de caoutchouc au Cambodge, le lancement de programmes conjoints pour le développement du tourisme et la formation professionnelle technique dans la région couverte par l'ACMECS.

- La restructuration du programme de recherches conjointes et l'extension du partenariat à des établissements de recherche français et des agences thaïlandaises pour l'innovation et la technologie seront recherchées, afin d'étendre les efforts conjoints à de nouveaux domaines dans les secteurs couverts par les ministères de la science et de la technologie, de l'agriculture et de la santé. La partie française contribuera au renforcement des capacités scientifiques des universités thaïlandaises en apportant l'expertise française et en offrant une formation dans des universités françaises à des étudiants du cycle universitaire supérieur.

- Les deux pays poursuivront la coopération déjà solide entre leurs administrations judiciaires et entre les facultés de droit de leurs universités respectives.

- Dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace, les deux parties poursuivront leur coopération en vue de l'établissement, au sein de l'université de Nakhom Phanom, avec le soutien de la Direction générale de l'Aviation civile française, d'un Collège International d'Aviation

comprenant une école de pilotage, un département de la formation à la maintenance et un département de la formation à la gestion aéroportuaire. De plus, en soutien au programme THEOS, le programme TOTP sera mis en œuvre dans le délai de 10 ans fixé dans l'accord et un diplôme de master spécifique sera créé dans les universités membres du réseau GISTDA.

- S'appuyant sur leurs expériences nationales, souhaitant resserrer les liens de coopération entre leurs forces armées et leurs ministères de la défense ainsi qu'approfondir et élargir le champ de leur coopération, les deux pays sont convenus de développer un accord cadre bilatéral comme base d'une coopération en matière de défense et de mettre en place, dans les meilleurs délais, un comité de coopération de défense.

- Les deux parties proposeront l'organisation conjointe d'un séminaire au sein de l'ASEM sur les indications géographiques et réalisation d'un jumelage de produits régionaux de France et de Thaïlande.

- Elles favoriseront l'extension de la coopération dans le secteur de la poste et des télécommunications aux technologies de l'information (logiciels libres et puce intelligente).

- Elles examineront l'extension de la coopération en matière de formation des fonctionnaires aux employés des administrations locales.

- Elles envisageront la négociation d'un accord d'extradition.

- Elles assureront une participation active des entreprises françaises au "Partenariat pour le Développement" lancé par le gouvernement thaïlandais.

- Elle procéderont à la signature d'un accord de coopération entre le Conseil des investissements de la Thaïlande et UBIFRANCE (Agence française pour le développement international des entreprises) afin de promouvoir les investissements français en Thaïlande.

- Elles saluent l'initiative du ministère du Commerce extérieur français en vue de lancer une deuxième phase du "plan d'action commercial" français visant à mobiliser 400 nouvelles entreprises françaises en direction du marché thaïlandais au cours des trois prochaines années (2006-2008).

- La France apportera son aide à la Thaïlande pour la création d'une Agence pour la sécurité des aliments.

- Par l'intermédiaire de l'AFD et du Fonds français pour l'Environnement mondial, la France soutiendra les efforts et la politique de la Thaïlande dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la préservation de la biodiversité.

3. Le "Comité de coopération franco-thaïlandais" créé dans le cadre du Plan d'action, se réunira en avril 2006 afin de finaliser ces décisions et de suivre leur mise en œuvre.

POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

POUR LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DE THAÏLANDE

Philippe DOUSTE-BLAZY

Kantathi SUPHAMONGKHON

18 FEB 2006